



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de soins

Question écrite n° 41658

Texte de la question

M. Pierre Morange appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les préoccupations des centres spécialisés de soins, et notamment du centre d'accueil et d'aide aux toxicomanes de Versailles, quant aux difficultés rencontrées dans l'application de la politique de la lutte contre les toxicomanies et les exclusions dans le département des Yvelines. Ces centres et associations regrettent le manque de concertation avec la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, dans le cadre de la fixation du budget et des actions futures. Les objectifs quinquennaux n'ont pas été discutés et le budget défini par la DDASS n'a pas tenu compte du taux d'inflation. Par conséquent, devant l'absence de taux d'évolution dans le budget et les réductions de subventions, certains postes nécessaires ne seront pas renouvelés, ce qui laisse supposer une réduction des activités de ce centre d'accueil et d'aide aux toxicomanes. Il l'interroge donc sur les mesures qu'elle envisage de prendre, afin de mener une véritable politique de lutte contre la toxicomanie et les exclusions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41658

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 988